

Alerte : Une faille de sécurité sur des jouets connectés expose les enfants



Alerte :
Une faille de
sécurité sur
des jouets
connectés
expose
les
enfants

Une association de consommateurs britannique alerte sur une faille de sécurité liée à la connexion Bluetooth de certains jouets connectés et appelle à ce que ces derniers soient retirés de la vente.

Alors que certains ont déjà effectué les premiers achats de Noël, l'association britannique de consommateurs **Why ?** alerte les consommateurs sur le risque présenté par plusieurs jouets connectés : la peluche Furby Connect, le robot i-Que, le petit chien Toy-Fi Teddy et les animaux CloudPets. En cause : **une faille de sécurité** qui permet à toute personne ayant une connexion Bluetooth et ayant téléchargé l'application de ces jouets de se connecter à ces derniers, sans mot de passe ou étape de sécurité.

Une situation rendue possible par la **non-sécurisation de la connexion Bluetooth** de ces jouets, selon les tests réalisés par Why ? avec l'aide de Stiftung Warentest, l'équivalent allemand de l'UFC Que choisir...[lire la suite]

LE NET EXPERT

:

- **FORMATIONS / SENSIBILISATION :**
 - **CYBERCRIMINALITÉ**
- **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**
 - **AU RGPD**
 - **À LA FONCTION DE DPO**
- **MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL**
 - **ÉTAT DES LIEUX RGPD** de vos traitements)
 - **MISE EN CONFORMITÉ RGPD** de vos traitements
 - **SUIVI** de l'évolution de vos traitements
- **RECHERCHE DE PREUVES** (outils Gendarmerie/Police)
 - **ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)**
 - **TÉLÉPHONES** (récupération de **Photos / SMS**)
 - **SYSTÈMES NUMÉRIQUES**
- **EXPERTISES & AUDITS** (certifié ISO 27005)
 - **TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES**
 - **SÉCURITÉ INFORMATIQUE**
 - **SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES**

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- **Mises en conformité RGPD ;**
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- **Formations** (et sensibilisations) à la **cybercriminalité** (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- **Recherche de preuves** téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- **Expertises de systèmes de vote électronique ;**



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Source : VIDÉO – Une faille de sécurité sur des jouets connectés expose les enfants

Conseils pour protéger vos enfants du Cyberharcèlement



Conseils pour
protéger vos
enfants du
Cyberharcèlement

Le succès des nouvelles technologies auprès des jeunes mineurs implique de nouveaux défis pour les parents. Les protéger du cyberharcèlement en fait partie. Les attaques personnelles à travers les réseaux sociaux ou les applications de messagerie instantanée chez les jeunes se multiplient. Voici neuf conseils pour protéger vos enfants du cyberharcèlement.

Pour éviter que les mineurs ne soient victimes de ce genre d'agressions, il est important que les parents soient au courant des activités de leurs enfants sur internet. Comment ? En les alertant des dangers potentiels auxquels ils s'exposent et en leur montrant les bons usages des nouvelles technologies.

Rester ouverts à la discussion

Le dialogue parents/enfants doit être facilité. Cela passe par l'information, à commencer par leur expliquer les risques auxquels ils s'exposent en utilisant internet et les conséquences de leurs mauvaises actions. Aussi, les enfants ne doivent pas hésiter à partager leurs expériences en ligne avec leurs parents, leurs frères et sœurs ou d'autres adultes de confiance, notamment sur des sujets qu'ils ne maîtrisent pas encore bien, de par leur jeune âge. En tant que parents, n'hésitez pas à leur dire qu'ils peuvent vous parler de tout, surtout s'ils ont des doutes ou des craintes.

Mettre en place des règles

La mise en place de règles d'usage concernant Internet est également un moyen de protéger votre enfant du cyberharcèlement. Refuser des demandes d'amis, des offres ou des conseils envoyés par des inconnus ou provenant d'applications non officielles ou non vérifiées est la première des règles à faire appliquer. Le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (Clemi) a édité un guide pratique (« La Famille Tout-Ecran ») pour accompagner les parents et sensibiliser les enseignants sur les pratiques médiatiques des élèves. Le guide est téléchargeable [ici](#).

Leur montrer comment réagir face au cyberharcèlement

En cas de cyberharcèlement ou d'autres problèmes liés à internet, l'enfant doit savoir que la première chose à faire est d'en parler à un adulte de confiance. Dites-lui aussi que les messages sont des preuves importantes et ne doivent donc pas être effacés si jamais le problème se transforme en délit et fait l'objet d'une plainte. Enfin l'enfant doit être averti qu'il ne doit pas non plus répondre au cyberharcèlement par le cyberharcèlement, dans un désir de vengeance.

Sécuriser leurs appareils

Les experts recommandent aux parents d'installer un système de contrôle parental sur tous les dispositifs électroniques ayant un accès à internet (ordinateurs et tablettes). La plupart des programmes de sécurité, comme les antivirus ou les pare-feux disposent d'une option « Contrôle Parental », un service qui permet aux adultes d'avoir la main sur l'utilisation d'internet par les mineurs et de bloquer certains contenus...[\[lire la suite\]](#)

LE NET EXPERT

:

- FORMATIONS / SENSIBILISATION :
 - CYBERCRIMINALITÉ
- PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - À LA FONCTION DE DPO
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL
 - ÉTAT DES LIEUX RGPD de vos traitements
 - MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
 - SUIVI de l'évolution de vos traitements
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
 - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Réagissez à cet article

Source : *Cyberharcèlement – Des conseils pour protéger vos enfants*

Loi renseignement : une première «boîte noire»

activée pour surveiller les communications

Denis JACOPINI



Loi
renseignement
: une première
«boîte noire»
activée pour
surveiller les
communications



Ce dispositif donne aux services de renseignement français un moyen d'analyser automatiquement les métadonnées des communications Internet, notamment pour lutter contre le terrorisme.

De nouvelles oreilles pour le renseignement. Longtemps inactives, les boîtes noires sont désormais en cours de déploiement. Francis Delon, le président de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), l'a révélé à l'occasion d'une conférence organisée à Grenoble. Il précise qu'une première boîte noire a été activée «début octobre», à l'issue d'un «travail qui a duré plusieurs mois».

Prévu par l'article 851-3 du Code de la sécurité intérieure, le dispositif a été particulièrement critiqué en amont du vote de la loi renseignement de 2015. Il permet aux services de renseignement d'analyser de grandes quantités de métadonnées (relatives au contexte d'un message, comme son origine ou sa date d'envoi) à la volée, afin de détecter une éventuelle menace terroriste.

Francis Delon se veut néanmoins rassurant. «Les données récoltées sont des données de connexion anonymisées, recueillies de façon non ciblée pour être mises dans une sorte de grande marmite étanche», a-t-il résumé, par une métaphore de son cru...[lire la suite]

LE NET EXPERT

:

- **FORMATIONS / SENSIBILISATION :**
 - **CYBERCRIMINALITÉ**
- **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**
 - **AU RGPD**
 - **À LA FONCTION DE DPO**
- **MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL**
 - **ÉTAT DES LIEUX RGPD** de vos traitements
 - **MISE EN CONFORMITÉ RGPD** de vos traitements
 - **SUIVI** de l'évolution de vos traitements
- **RECHERCHE DE PREUVES** (outils Gendarmerie/Police)
 - **ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)**
 - **TÉLÉPHONES** (récupération de **Photos / SMS**)
 - **SYSTÈMES NUMÉRIQUES**
- **EXPERTISES & AUDITS** (certifié ISO 27005)
 - **TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES**
 - **SÉCURITÉ INFORMATIQUE**
 - **SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES**

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- **Mises en conformité RGPD ;**
- **Accompagnement à la mise en place de DPO ;**
- **Formations** (et sensibilisations) à la **cybercriminalité** (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- **Audits Sécurité** (ISO 27005) ;
- **Expertises techniques et judiciaires ;**
- **Recherche de preuves** téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- **Expertises de systèmes de vote électronique ;**



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Source : *Loi renseignement : une première «boîte noire» activée pour surveiller les communications*

RGPD : les petites entreprises tout aussi concernées que les grandes



RGPD : les petites entreprises tout aussi concernées que les grandes

Le règlement général européen sur la protection des données sera mis en œuvre le 25 mai 2018 pour améliorer la protection et la confidentialité des données et responsabiliser davantage les entreprises en développant l'auto-contrôle. Celles-ci devront dorénavant s'assurer que toutes les données qu'elles stockent sont en conformité avec la réglementation.

Le 25 mai prochain, toutes les entreprises devront se conformer à la nouvelle réglementation générale des données personnelles (RGPD). Celle-ci vise à établir des règles claires et unifiées pour que les individus puissent mieux contrôler les données qui les concernent. Les obligations visent toutes les entreprises, en B to B comme en B to C, quelle que soit leur taille, à partir du moment où elles collectent, traitent, gèrent et utilisent des données, que ce soit des fichiers collaborateurs en interne ou des données sur leurs clients ou fournisseurs. « Un ancien candidat qui a envoyé son CV à l'entreprise pour y postuler constitue par exemple une donnée collectée » cite Nathalie Rouvet Lazare, PDG de Coheris qui édite des solutions CRM et analytiques sur le sujet.

Toutes les données stockées sont concernées

Les données considérées comme personnelles sont nombreuses : nom, adresse, localisation, identifiant, date de naissance, IP..., autrement dit toutes les données qui permettent d'identifier une personne. Même si les données ne sont pas utilisées et traitées, à partir du moment où elles sont stockées au sein de l'entreprise, elles sont concernées par la réglementation. Même chose en termes de forme : tous les fichiers, du tableur Excel aux bases de données de prospects, salariés ou visiteurs d'un site Internet ou d'une boutique physique, sont visés. Nathalie Rouvet Lazare se veut rassurante : « Les petites entreprises doivent elles aussi se mettre en ordre de marche et établir une feuille de route. Il ne faut pas y voir une usine à gaz ou une contrainte de plus mais utiliser cette nouvelle réglementation comme une opportunité pour optimiser les données de l'entreprise ». Si celles-ci ont tendance à collecter un maximum de données, au final, peu d'entre elles les utilisent. « Elles devront dorénavant mener une réflexion préalable sur leur objectif pour chaque donnée collectée. »

Se conformer au règlement en 3 étapes

Pour mettre en place une gouvernance des données personnelles, les entreprises doivent commencer par :

- nommer une personne référente au sein de l'entreprise qui sera le pilote responsable de la mise en place des process et des outils. « Si les entreprises n'ont pas l'obligation légale de nommer un DPO (Data Protection Officer ou Délégué à la Protection des Données), il est essentiel de désigner un porteur de projet sur le sujet. »
- réaliser un audit, soit cartographier toutes les données personnelles et sensibles de l'entreprise, définir dans quels types de fichiers elles sont utilisées et comment elles sont gérées.
- passer au crible ses obligations et définir ses process et responsabilités pour s'assurer qu'elle est en conformité avec la loi.

L'occasion de mettre en place plusieurs bonnes pratiques pour répondre aux nouvelles obligations liées à la RGPD, comme un process pour protéger les données dès leur conception – data protection de by design–, la vérification de la protection effective de ses données, l'élimination des données récoltées de façon illicite ou déloyale, la révision de ses procédures de consentement qui doit être clair et circonstancié. Et si l'entreprise souhaite partager ses données personnelles avec ses partenaires, elle doit en préciser l'identité et la finalité du partage. C'est ce que l'on appelle la récolte opt-in. Enfin, avec la RGPD, les entreprises doivent être en mesure de respecter l'exercice du droit d'opposition, de rectification, d'accès direct, de portabilité et d'effacement des données...[lire la suite]

Besoin d'un **accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD ? ?**

Besoin d'une **formation pour apprendre à vous**

mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

A Lire aussi :

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles



Réagissez à cet article

Source : *Protection des données : les petites entreprises tout aussi concernées que les grandes*

Alerte : Hameçonnage (phishing) – Attention aux courriels frauduleux sur la carte Vitale V3 avec le logo de Service-public.fr



Service-public.fr, le site officiel de l'administration française, vous met en garde contre l'envoi de courriels frauduleux se faisant passer pour Service-public.fr.

Le dernier cas signalé concerne un courriel les invitant à télécharger un formulaire pour obtenir, sous 24 heures, la nouvelle carte Vitale V3.

Ces courriels n'émanent pas de Service-public.fr.

Il s'agit vraisemblablement d'une manœuvre frauduleuse pour inciter les internautes à livrer leurs données personnelles.

N'y répondez pas et supprimez-les de votre messagerie électronique.

Si vous avez déjà communiqué vos données bancaires, prévenez votre banque pour faire opposition. Service-public.fr ne demande pas d'argent, n'en rembourse pas et ne cherche jamais à recueillir des coordonnées bancaires.

Illustration | Crédits : © Dila

**De: "services-public.fr" <info@e-carte-vitale.info>
Objet: votre carte VITALE est disponible**



Rappel :

- Si vous recevez des messages non sollicités sur votre messagerie électronique, vous pouvez l'indiquer sur signal-spam .
 - Pour signaler des contenus ou des comportements illicites sur internet, connectez-vous au site internet-signalement.gouv.fr .
- ...[lire la suite]

LE NET EXPERT

:

- **FORMATIONS / SENSIBILISATION :**
 - CYBERCRIMINALITÉ
- **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**
 - AU RGPD
 - À LA FONCTION DE DPO
- **MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL**
 - ÉTAT DES LIEUX RGPD de vos traitements)
 - MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
 - SUIVI de l'évolution de vos traitements
- **RECHERCHE DE PREUVES** (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
 - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
- **EXPERTISES & AUDITS** (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

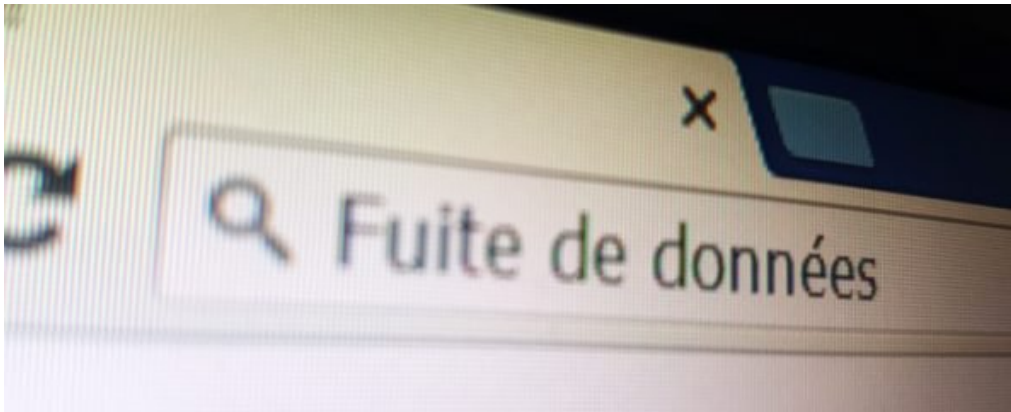
Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité, Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Réagissez à cet article

Source : Hameçonnage (phishing) -Attention aux courriels frauduleux sur la carte Vitale V3 avec le logo de Service-public.fr | service-public.fr

Fuite de données pour la société Otis



Fuite
de
données
pour la
société
Otis

Fuite de données ! Depuis plusieurs jours je tente de joindre la société Otis. Le professionnel des ascenseurs fait fuiter les mails de ses clients. Il serait bon de corriger la faille qui pourrait permettre la mise en place d'une escroquerie facile.

Il était une fois une fuite de données ! Imaginez, vous êtes un client de la société Otis et vous recevez un courriel du spécialiste des ascenseurs vont annonçant un changement de compte bancaire. Dorénavant, pour payer les services proposés par l'entreprise, il faudra utiliser ce nouveau RIB reçu par courriel. Confiant, vous modifiez les coordonnées... et vous découvrez quelques semaines plus tard qu'Otis a orchestré deux prélèvements. Le premier est vrai, le second a été orchestré par un escroc, un adepte de la fraude au président, un spécialiste du FoVI (Fraude aux faux virements). Comment est-ce possible ? Seule Otis et vous connaissiez cette adresse électronique qui a permis de vous piéger...[lire la suite]

LE NET EXPERT

:

- **FORMATIONS / SENSIBILISATION :**
 - **CYBERCRIMINALITÉ**
- **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**
 - **AU RGPD**
 - **À LA FONCTION DE DPO**
- **MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL**
 - **ÉTAT DES LIEUX RGPD** de vos traitements)
 - **MISE EN CONFORMITÉ RGPD** de vos traitements
 - **SUIVI** de l'évolution de vos traitements
- **RECHERCHE DE PREUVES** (outils Gendarmerie/Police)
 - **ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)**
 - **TÉLÉPHONES** (récupération de **Photos / SMS**)
 - **SYSTÈMES NUMÉRIQUES**
- **EXPERTISES & AUDITS** (certifié ISO 27005)
 - **TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES**
 - **SÉCURITÉ INFORMATIQUE**
 - **SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES**

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité, Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Réagissez à cet article

Source : *ZATAZ Fuite de données pour la société Otis – ZATAZ*

RGPD : Le Data Protection Officer est un gardien pour les données personnelles



Les entités publiques comme les entreprises auront bientôt l'obligation de nommer un Data Protection Officer : un DPO, qui devra veiller au rigoureux respect de la nouvelle réglementation européenne vis-à-vis de la protection des données personnelles. Un poste technique, juridique et surtout très politique. Article paru dans le n°157 de L'Informaticien.

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD), qui sera effectif le 25 mai 2018, rend obligatoire la nomination d'un Data Protection Officer (DPO) pour les entités publiques et certaines entreprises. « *Ce délégué à la protection des données sera au cœur du nouveau cadre juridique européen* », résume le groupe de travail G29, qui réunit les « Cnil européennes ». La nomination d'un DPO sera donc incontournable pour toutes les entités publiques du Vieux Continent, telles que les collectivités locales, les hôpitaux, les universités... Côté entreprises, le DPO sera obligatoire pour celles dont l'activité principale les amènent à réaliser à grande échelle un suivi régulier et systématique des personnes (profiling), ou de traiter des données «sensibles» – santé, opinions politiques ou religieuses, orientation sexuelle, etc. – ou des données relatives à des condamnations et infractions pénales.

Parmi les entreprises qui devraient être concernées par cette obligation : des sociétés d'e-commerce ou de marketing digital, des banques et assurances, des établissements de soins ou encore des entreprises du secteur des télécoms...[lire la suite]

Besoin d'un **accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD ? ?**

Besoin d'une **formation pour apprendre à vous mettre en conformité avec le RGPD ?**

Contactez-nous

A Lire aussi :

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Réagissez à cet article

Source : *Data Protection Officer : un gardien pour les données personnelles*

Internet : les machines-zombies inquiètent les spécialistes



Internet : les
machines-zombies
inquiètent les
spécialistes

Après la contamination de plus d'un million d'objets connectés à travers la planète, les experts en cybersécurité tirent la sonnette d'alarme.

Un ouragan se prépare sur Internet. C'est du moins ce qu'affirment depuis quelques jours les experts en cybersécurité de la société CheckPoint. Ces ingénieurs informatiques sont convaincus que la contamination, à bas bruit depuis l'été, de plus d'un million d'objets connectés et d'ordinateurs à travers le monde... est le préalable à une vaste attaque par botnet, comme on désigne les réseaux de machines-zombies, prises « en otage » par des hackers.

Si la plupart des botnets sont relativement inoffensifs en ce qu'ils visent juste à réaliser des clics artificiels pour doper la fréquentation de certains sites et augmenter ainsi, de manière indue, la valeur de leurs bandeaux publicitaires, d'autres peuvent se révéler plus dangereux en permettant de bombarder des serveurs, via l'accumulation de requêtes, dans le but de les faire « tomber »...[lire la suite]

LE NET EXPERT

:

- **FORMATIONS / SENSIBILISATION :**
 - **CYBERCRIMINALITÉ**
- **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**
 - **AU RGPD**
 - **À LA FONCTION DE DPO**
- **MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL**
 - **ÉTAT DES LIEUX RGPD** de vos traitements)
 - **MISE EN CONFORMITÉ RGPD** de vos traitements
 - **SUIVI** de l'évolution de vos traitements
- **RECHERCHE DE PREUVES** (outils Gendarmerie/Police)
 - **ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)**
 - **TÉLÉPHONES** (récupération de **Photos / SMS**)
 - **SYSTÈMES NUMÉRIQUES**
- **EXPERTISES & AUDITS** (certifié ISO 27005)
 - **TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES**
 - **SÉCURITÉ INFORMATIQUE**
 - **SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES**

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- **Mises en conformité RGPD** ;
- **Accompagnement** à la mise en place de DPO ;
- **Formations** (et sensibilisations) à la **cybercriminalité** (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- **Audits Sécurité** (ISO 27005) ;
- **Expertises techniques et judiciaires** ;
- **Recherche de preuves** téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- **Expertises de systèmes de vote électronique** ;



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Source : Internet : les machines-zombies inquiètent les spécialistes – Le Point

RGPD : 7 points importants pour le Règlement européen sur la protection des données



Le RGPD (Règlement (UE) 2016/679) dont l'entrée en vigueur est prévue le 25 mai 2018, concerne tous les responsables de traitement de données établis sur le territoire de l'Union européenne, ainsi que les traitements visant des résidents européens.

Ce règlement poursuit trois objectifs essentiellement :

- Renforcer les droits des personnes
- Responsabiliser les professionnels
- Renforcer la coopération entre les autorités protectrices de données personnelles.

Voici les 7 clés destinées à se préparer à l'entrée en vigueur de ce règlement.

1. S'assurer d'un consentement sans ambiguïté

2. Permettre le droit à la portabilité des données

3. Des dispositions spécifiques pour les enfants

4. « Privacy by design »

5. « Accountability »

6. Etude d'impact sur la vie privée (EIVP)

7. Le Délégué à la Protection des données (Data Protection Officer)

[La suite en détail]

Besoin d'un **accompagnement** pour vous mettre en conformité avec le RGPD ? ?

Besoin d'une **formation** pour apprendre à vous

mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

A Lire aussi :

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles



Réagissez à cet article

Préservez votre réputation en étant en conformité avec le RGPD !



Toutes les entreprises traitant des données à caractère personnel devront être conformes au nouveau règlement à partir du 25 mai 2018, date à laquelle des sanctions pourront être prononcées. À l'heure de la migration massive des données dans le Cloud, et au vu de l'impact colossal d'un manque de maîtrise des données sur l'image et la réputation de l'entreprise, les solutions doivent être conçues et mises en œuvre très rapidement.

Cependant, parmi les nouvelles obligations que l'on trouve dans le RGPD figure l'obligation par l'entreprise de notifier à la CNIL tout incident subis sur une donnée à caractère personnel sous un délai maximum de 72h si elle n'est pas en mesure de résoudre les impacts de cet incident dans ce délai.

En fonction de la gravité de la situation, la CNIL pourrait bien vous imposer de signaler cette fuite de données auprès de toutes les personnes concernées (des clients, des fournisseurs, des partenaires...). De quoi informer largement les cibles de votre marché ou pire, vos concurrents de vos faiblesses.

Une obligation qui pourraient bien vous coûter cher en conséquences sur votre réputation ...

Pour y répondre, l'entreprise doit donc maîtriser les mesures de sécurité mises en place pour assurer une sécurité suffisante autour des données personnelles qu'elle détient à savoir, toute les données que leur ont confié leur clients !

Besoin d'un accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Besoin d'une formation pour apprendre à vous

mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

A Lire aussi :

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles



Réagissez à cet article

Source : *Préservez votre réputation en étant en conformité avec le RGPD !*